

NSANABANDI Anastase

c/o MINAFFET

B.P 179 KIGALI

N° de compte : 212749/00 CER

246/89
20/89

09 OCT. 1989

DECLARATION DE CREANCE

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, doit à Monsieur NSANABANDI Anastase, la somme de: SIX CENT VINGT CINQ FRANCS RWANDAIS (625 FRW), pour avoir effectué une mission à l'intérieur du pays, comme l'indique l'ordre de mission en annexe.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de : SIX CENT VINGT CINQ FRANCS RWANDAIS.

[Signature]
Fait à Kigali, le 7 juin 1989

Le déclarant

NSANABANDI Anastase

Pour approbation

Dr. Casimir BIZIMUNGU
Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération Internationale

[Signature]

Paiement par Compte
No. 0084 auto
Kigali, le 10 OCT. 1989
Le Directeur du Trésor

~~NTANGIMBAZI Fabien
Directeur Général des Affaires
Administratives et Juridiques~~

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge *10216.2303.12*
inscrit sous poste *10* du *14/9/89*
Kigali, le *14/9/89*
Le gestionnaire des crédits *[Signature]*

Pour acci
Nbanabandi Anastase
No 14197
Commune Kiporwa *[Signature]*

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 05 OCT. 1989

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

ORDRE DE MISSION

Je soussigné, Dr. Casimir BIZIMUNGU, Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération Internationale
autorise M. NSANABANDI Anastase
à se rendre KIGALI-VILLE-RUHENGERI-KIGALI-VILLE
Pour raison de service

625 ✓

Date de départ : le 13/5/1989

Date de retour : le 14/5/1989

Durée de mission : 2 jours

Arrivée à Ruhengeri

le 14 mai 1989

*Kamamuzio Bernard Inspecteur de l'Urbanisme
à Ruhengeri*

Départ de Ruhengeri

le 14 mai 1989

*Kamamuzio Bernard
Inspecteur de l'Urbanisme
à Ruhengeri*

Kigali, le 12/05/1989.....

Dr. Casimir BIZIMUNGU

Ministre des Affaires Etrangères et
de la Coopération Internationale

BIZIMANA Jean-Damascène

Secrétaire Général

[Signature]



REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

ORDRE DE MISSION

Je soussigné, Dr. Casimir BIZIMUNGU, Ministere des Affaires
Etrangères et de la Coopération Internationale
autorise M. NSANABANDI Anastase
à se rendre. KIGALI-VILLE-RUHENGERI-KIGALI-VILLE
Pour raison de service

Handwritten mark

Date de départ : le 13/5/1989

Date de retour : le 14/5/1989

Durée de mission : 2 jours

Arrivée à Ruhengeri le 14-5-1989

*Kauamugie Bernard
Inspecteur de l'Urbanisme
à Ruhengeri*



Depart de Ruhengeri le 14-5-1989

*Kauamugie Bernard
Inspecteur de l'Urbanisme
à Ruhengeri*



Kigali, le 12/05/1989

Dr. Casimir BIZIMUNGU

Ministère des Affaires Etrangères et
de la Coopération Internationale

BIZIMANA Jean-Damascène
Secrétaire Général

Handwritten signature in blue ink